Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_12-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 1er décembre 2025

N° 2025/12/01/12

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 26 (25 jusqu'au point 3)**
Nombre de votants : **31**

Date de convocation : *25 novembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD (à partir du point 4)
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Hervé DIOT	Bruno VETTIER
Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON	Arnaud RADDE	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	Vincent BOUTEMY
Arnaud BOMPOIL	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Nadine CHALVET donne pouvoir à Olivier BODIN
Anne-Marie ECHELARD donne pourvoir à Catherine TAUPIN (pour les points 1 à 3)	
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Pascal GUISSET

Objet : Budget assainissement - prolongation du contrat avec Veolia du 1er janvier au 28 février 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La commune a confié à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux l'exploitation de son service public d'assainissement collectif dans le cadre d'un marché de prestations de services prenant effet le 1er janvier 2023 pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2025.

Les lois n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), n°2018-702 du 3 août 2018 et n°2019-1461 du 27 décembre 2019 (loi Engagement et Proximité) ont successivement encadré le transfert de la compétence "assainissement collectif" aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le PCC a lancé un appel d'offres pour l'exploitation de son futur service intercommunal d'assainissement collectif, dont la prise d'effet est prévue au 1er mars 2026.

Afin d'assurer la continuité du service public entre la fin du contrat communal (31/12/2025) et le démarrage du contrat communautaire (01/03/2026), la commune propose de prolonger, à titre transitoire, le marché actuel pour une durée de deux mois, soit du 1er janvier au 28 février 2026, dans les mêmes conditions techniques et financières.

Cette mesure permettra :

- D'éviter toute interruption de service pour les usagers
- D'assurer la sécurité et la conformité de l'exploitation pendant la période de transition
- De faciliter la reprise de la compétence par le PCC dans de bonnes conditions.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-200064483-20251201-2025_12_01_12-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 17 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la prolongation du contrat avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux pour la période du 1er janvier au 28 février 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Yves RENAULT

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Pascal GUISSET

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Pascal GUISSET